**Zeitschrift:** Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

**Band:** 11 (1770)

Heft: 1

Artikel: Annonces des prix et primes distribués dans la séance publique de la

Société Oeconomique de Berne

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-382700

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# ANNONCES

## DES PRIX ET PRIMES

Distribués dans la Séance publique

### DELA

L. SOCIÉTÉ OECONOMIQUE DE BERNE

Et des nouveaux Sujets, choisis dans la même

Assemblée du 3me Avril 1771.

E prix sur la question: quel est l'état actuel, les défauts & le perfectionnement de l'Oeconomie de nos Alpes & Montagnes & de la fruiterie qui en dépend? sut adjugé à un Mémoire ayant pour dévise: Pecora tibis sunt; Attende illis: & si sunt utilia, perfeverent apud te, dont l'auteur est M. J. J. Dick, pasteur à Bolligue.

L'Accessit avec une médaille d'argent sut adjugé au Mémoire, qui a pour dévise, Hinc pressi copia lastis, composé par M.

N. Ris, pasteur à Troueb.

Les pieces de concours fur la question proposée par la Haute Chambre Oeco-

NOMIQUE: quels sont les moyens les plus assurés pour contenir dans leurs lits les torrents & les rivieres de ce pays, particulierement l'Aar, de préserver le plus surement & à moins de fraix les fonds adjacens des ravages & des inondations, auxquels ils sont exposés: quelle méthode & quels matériaux sont les plus propres pour la construction & l'entretien le plus facile des digues entreprises à ce but? Ayant été examiné & jugé par la Societé, conjointément avec un de nos plus habiles architectes, & aucune n'ayant paru résoudre le problème d'une maniere affez satisfaisante, pour remporter le prix, il a été remis pour 1772. La Societé ayant dessein de publier un Extrait des remarques qui ont été faites sur ces pieces, elle prie les auteurs, on de vouloir proposer des méthodes plus assurées, ou de constater les leurs par des raisons plus convaincantes, & capables de résoudre les doutes & les objections de la Societé,

# PRIMES de 1770.

Sur le plus grand produit en lin,

O. Egguiman de Soumiswald 140 liv. 5. ducats. M. C. Schæppi à Diesbach 129 liv. 4 duc. J. Meister à Luzelfluh 82 liv. 3 ducats.

Pour les meilleures Chandelles,

Rien rentré.

Pour la découverte d'une couche de terre, la plus propre à la fabrication de toute espece de terraille, résistant au feu,

Rien rentré.

Pour le plus grand nombre d'essaims d'abeilles, procurés par la réparation & l'extraction du couvain artificiel,

Rien rentré.

Pour le plus grand nombre de ruches d'abeilles, conservées dès l'hyver 1770 jusqu'au commencement de Mars 1771.

M. le Curial Dufour à Montreux 68 ruches 5 duc.

Pour le plus grand produit en laine,

Rien rentré,

Pour la plus belle filature d'une livre de laine,

J. B. Nafzguer à Thoune, 1 duc.

Pour l'invention & la construction d'une charrue, à l'aide de laquelle on peut labourer facilement avec deux bœufs en un seul jour un arpent de terre forte de 31250 pieds, à la profondeur de 4 à 5 pouces,

Rien rentré.

Sur la découverte d'une nouvelle tourbiere exploitable dans un district de deux lieues à la ronde de la Capitale,

Rien rentré.

# QUESTIONS proposées

pour 1771.

Ya-t-il dans le pays des plantes, qui servent à la teinture; quel est leur nom, les endroits où elles croissent, & l'usage qu'elles ont par rapport à cet art? On demande, que ces instructions soient tirées de la nature & de l'expérience, & non des livres où le public est actuellement en état de s'instruire. Le prix est une médaille d'or du poids de 20 ducats.

Dans quels cas est-il nécessaire de faire succeder alternativement la culture des grains & celle des prairies sur le même terroir, & quelles regles faut-il observer pour ce but suivant la diverse exposition & la differente nature de chaque sol? Le prix est de même une médaille d'or du poids de 20 ducats.

Un prix de 5 Louis d'or neufs offert par M. le Baron de Beroldinguen sur la meilleure préparation & en même tems la moins couteuse des divers engrais provenans des di-

vers animaux, rélativement à la varieté des terres & des plantes.

# PRIMES pour 1771.

The state of the s

brute: Line university

Une prime de 10 ducats offerte par M. le Maréchal Jenner, pour la découverte d'un m yen assuré de garantir les arbres fruitiers contre les fourmis & les pucerons. M Dupeyroux de Neuschâtel a offert depuis de doubler cette prime, en y ajoûtant 10 autres ducats.

2.

Une prime de 3 ducats pour la fabrication des Chandelles en Suisse, les plus approchantes en bonté de celles de Lyon & de Nancy, au plus bas prix possible. Cette prime subsistera encore pour 1772.

likis on exige, whom decourse or rolling

tensiles manipulations doncon teneral

Une prime de 4 ducats sur la découverte d'une couche de terre, la plus propre à la fabrication de toute espece de terraille, résistant au seu. On enverra des montres tant de la terre brute, que travaillée & mise en œuvre.

4.

Une prime de 5 ducats pour le plus grand nombre de ruches d'abeilles conservées dès l'hyver 1771 jusqu'au commencement de Mai 1772.

5.

Une prime de 10 ducats pour celui, qui de 100 liv. de froment tirera la plus grande quantité de farine & de pain, qui en même tems soit le meilleur possible en qualité. Mais on exige, qu'on découvre en même tems les manipulations dont on se sera servi.

extinct of the contrary co. 2 aminor party will be to

and placed regiments, as a new cut part and to

Une prime de 10 ducats pour l'invention Es la construction d'une Charrue, à l'aide de laquelle on peut labourer facilement avec deux bœufs en un seul jour un arpent de terre forte de 31250 pieds, à la profondeur de 4 à 5 pouces. La Societé prétend, qu'il lui soit remis un certificat valable, comme quoi on aura labouré quelques jours de suite avec cette charrue en présence des experts.

dans stir south Silvania Silvania

Streame area another

Une prime de 6 ducats pour celui qui aura conservé jusqu'au nouvel an pour le moins six toises de foin dans un fenil, tel qu'ils sont en usage en Angleterre sans aucune charpente, & n'étant couvert que d'un toit de paille, qui repose sur le foin même.

8,

Une prime de 4 ducats pour celui, qui à la maniere angloise, aura conservé comme

ci-dessus, au moins 200 gerbes de bled, dans une place, garantie uniquement par un toit de paille & des pieux, qui soutiennent ce toit, & à l'aide desquels il peut être abaissé & remonté.

9.

Une prime de 20 ducats au Maître Tanneur du Canton, qui aura préparé sans chaux douze vuirs de vache de la premiere qualité, qui par experts seront estimés les plus parf its pour semelle. A la requisition de l'honorable Maîtrise d'une ville considérable du Canton, cette prime ne sera adjugée qu'à la foire de S. Martin 1772, Les Aspirans ne sont tenus d'envoyer qu'une seule peau, en constatant toutesois par de dues attestations le nombre complet des douze cuirs également préparés.

10.

Une prime de 3 ducats pour le plus grand produit proportionel, de graine de tresse, cueillie à main sur une demi-pose.

### II.

Une prime de trois ducats aux mêmes conditions pour la graine d'esparcette.

Annonce de la distribution des primes; provenant du reste de bénésice de la Lotterie faite pour l'encouragement de la culture des muriers & de l'éducation des vers à soie.

T.

And the latest and the state of the latest and the

Deux primes, une de 150 L. & une de 50, en faveur des deux Pépinieres, qui seront trouvées les plus considerables en Novembre 1772.

2.

Une prime de 100 L. pour la plus belle plantation à demeure; cette prime ne sera adjugée qu'en Novembre 1774. Exclusions à ces trois primes des personnes qui ont déja reçu des gratifications de LL. EE. ou l'année passée des primes pour de pareilles plantations.

Une prime de 15 Louis d'or neufs, en faveur de celui ou de ceux qui conjointément feront venir du Piémont ou de France, & feront établir dans le Baillage de Vevay, pendant deux années confécutives au moins, une famille bien au fait du gouvernement des vers à soie, de même que de la filature des foyes; cette prime se payera par moitié pendant les deux années du séjour de cette famille étrangére au profit des entrepreneurs sur la déclaration qu'ils en enverront dans le mois d'Octobre 1772 au Sécretaire de la Societé, sous la signature du Magistrat du lieu, qui certifiera, qu'on a exactement rempli les conditions ci-dessus.

and only demon 1 4: 1 short again,

Une prime de 15 Louis d'or neufs pour un pareil établissement sous les mêmes conditions que ci-dessus Num. 3. dans le Baillage de Nion. 105.00

Dix primes de 15 L. chacune, payables à cette famille étrangere dans le Baillage de Vevay, pour chaque personne jusqu'au nombre de dix, qu'elle instruira pendant deux ans dans tout ce qu'il est nécessaire de savoir & de pratiquer tant dans l'éducation des vers à soye, que dans la filature; de quoi il sera envoyé un certificat signé par le Magistrat & deux personnes en état d'en juger.

ormondo o 1600 ob capita zia

Dix primes, chacune de 15 liv. sous les mêmes conditions que Num. 5. en saveur de la famille étrangere, qui sera établie dans le Baillage de Nion.

70

Dix primes de 15. liv. chacune, payables à cette famille étrangere dans le Baillage de Vevay, pour chaque personne jusques au nombre de dix, qui se rendront depuis quatre lieues de distance & au delà auprès d'elle, pour être instruites comme il est

dit ci-dessus, & dont on enverroit aussi un certificat signé comme le précédent.

8.

Dix primes de 15. liv. chacune, sous les mêmes conditions que N°. 7. pour le Bail-lage de Nion.

9.

Dix primes de 20 liv. chacune, payables à chaque personne jusqu'au nombre de dix, qui conformément aux articles ci-desfus se rendroient auprès de cette famille étrangere dans le Baillage de Vevay pour y être instruits.

IO.

Dix primes de 20 liv. chacune, sous les conditions de N°. 9. pour le Baillage de Nion.

是为"是国际的特别"。全省全国共和国企业的自身

### II.

Trente primes de 3 liv. chacune, en faveur d'un pareil nombre de personnes dans tout le Canton, qui dans le courant de l'année 1771 & 1772 auront fait filer depuis liv. 1. jusqu'à liv. 4. de soye,

### I 2.

Vingt-cinq primes de s liv. chacune; pour ceux qui comme dessus auront fait si-ler depuis liv. 4. jusqu'à liv. 10 de soye.

## 13.

Vingt primes de 6 liv. chacune, pour ceux qui comme dessus auront fait filer depuis liv. 10 jusqu'à liv. 15 de soye!

## 14.

Une prime de 180 liv. pour celui qui comme dessus aura fait filer la plus grande quantité de soye au-delà de liv. 15.

Personne ne sera admise au concours pour les primes sur la Filature, que celles qui pourront prouver par de dues attestations, que les soyes filées ont été produites des vers à soye qu'elles auront élevé ellesmêmes.

Totalité des Primes 2295 liv.

QUESTIONS proposées pour 1772.

Quelle est la meilleure & la plus facile méthode de connoître les parties, qui entrent dans la composition des terres? La Societé desire, que non-seulement les caracteres, qui dénotent qu'une terre contient du sable, de la marne, de l'argille, du sel &c, soyent spécisiés, mais qu'ils puissent aider à déterminer encore la proportion rélative d'une partie à l'autre, de saçon, qu'on puisse assigner, aussi exactement que possible, quelle est la quantité de sable, de sel, de ser &c. mais particulierement de matiere inslammable dans une terre quelconque. Le prix est une médaille d'or du poids de 20 ducats.

Un prix de 10 ducats sur la meilleure méthode de préserver le Jardinage pendant l'hyver de la pourriture & des insectes. NB. Les Mémoires & les épreuves des aspirans au concours, seront adressés à M. le Docteur Tribolet Sécretaire de la Societé.

On avertit, que toutes pieces signées, ou dont les auteurs n'auront point soigneusement écarté tout indice, qui pourroit les faire connoître, de même que les échantillons incomplets, dénués d'attestations de personnes publiques ou remis à tard, en un mot ne satisfaisant point en plein aux conditions de l'Annonce, seront mis de côté, sans être admis au conçours.

